



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMENAGEMENT ET MOBILITE**
Service foncier, aménagement rural et urbanisme

Affaire suivie par : Marlène LORRET
Mél : marlene.lorret@oise.fr
Tél. : 03.44.06.64.24
Fax : 03.44.06.60.02

Le Président du conseil départemental
à
Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise

Beauvais, le **11 JUL. 2017**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de BEAUMONT-LES-NONAINS

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 8 avril 2016, reçue le 15 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de BEAUMONT- LES-NONAINS, en vous adressant les informations suivantes:

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par les routes départementales (RD) n^{os} 3, 35 et 129.

1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale arrêté le 4 mars 2016 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenDataOise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements».

1.2 Classement des RD :

Les routes départementales sont répertoriées, notamment, en fonction des trafics.

Ainsi, les RD 3 - 35 et 129 sont des routes de 4^e catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements.

1.3 Comptages de trafic

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière :

- Sur la RD 3, au PR 2.000, de 1 695 véhicules dont 3,3 % de poids lourds, en juin 2015 ;
- Sur la RD 129, au PR 18.000, de 2 157 véhicules dont 3,2 % de poids lourds, en juillet 2014.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.4 Plans d'alignement

- La RD 149 dispose d'un plan d'alignement approuvé le 4 février 1865 par décret impérial pour le hameau de Jouy-la-Grande ;
- La RD 35 est soumise à un plan d'alignement approuvé le 19 avril 1852 par arrêté préfectoral.

1.5 Accidentologie entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2015.

Aucun accident n'est signalé sur cette période.

1.6 Projet routier inscrit au PDMD

En l'état, le PDMD, ne prescrit aucun projet routier sur le territoire de la commune de BEAUMONT-LES-NONAINS.

2) TRANSPORTS

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Département de l'Oise demeure l'autorité organisatrice des transports scolaires, jusqu'au 31 août 2017, et la Région est devenue l'autorité organisatrice de l'intégralité de la mobilité interurbaine depuis le 1^{er} janvier 2017. A ce titre, elle organise les services non urbains, réguliers ou à la demande.

Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr.

Le Département a doté la commune d'un abri-voyageurs installé rue de la Neuville au hameau La Longue Rue.

3) CIRCULATIONS DOUCES

3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le département est compétent, en lien avec Oise-Tourisme, pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de BEAUMONT-LES-NONAINS est traversé par le GR 225 inscrit au plan départemental de randonnée pédestre approuvé par délibération du conseil général du 18 janvier 1990.

3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a également édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le SDCD est accessible sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de BEAUMONT-LES-NONAINS est concerné par l'ENS d'intérêt local « Bois de Villotran » (PDT08).

La fiche descriptive correspondante est jointe au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme au même titre que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Notez toutefois que le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS) : il n'y a qu'un nombre limité de ces zones sur le département et la commune de BEAUMONT-LES-NONAINS n'est pas concernée.

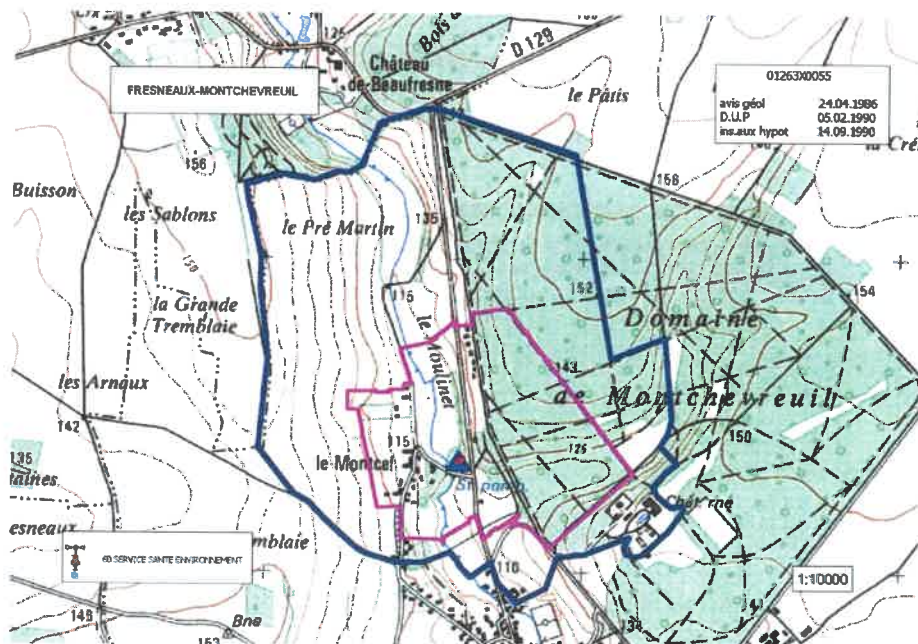
2) LA RESSOURCE EN EAU

2.1 Assainissement :

La commune de BEAUMONT-LES-NONAINS dispose d'un assainissement non collectif. Le suivi et le contrôle de conformité des installations d'assainissement autonome sont assurés par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de Communes des Sablons.

2.2 Eau potable :

La commune est alimentée par le captage n° 01263X0055 situé sur le territoire de la commune de FRESNEAUX MONTCHEVREUIL.



2.3 Rivière :

Le positionnement de la commune en tête du bassin du ru du Mesnil nécessite la prise en compte de la maîtrise des ruissellements et des rejets pluviaux.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le Département ne possède pas de propriété bâtie sur le territoire de la commune de BEAUMONT-LES-NONAINS et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un bâtiment

IV. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

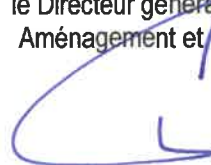
Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes des Sablons, EPCI auquel appartient la commune de BEAUMONT LES NONAINS, le PDH préconise la production annuelle de 172 à 194 logements à l'horizon 2020, dont 31% de logements locatif social et 22% de logements en accession sociale.

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

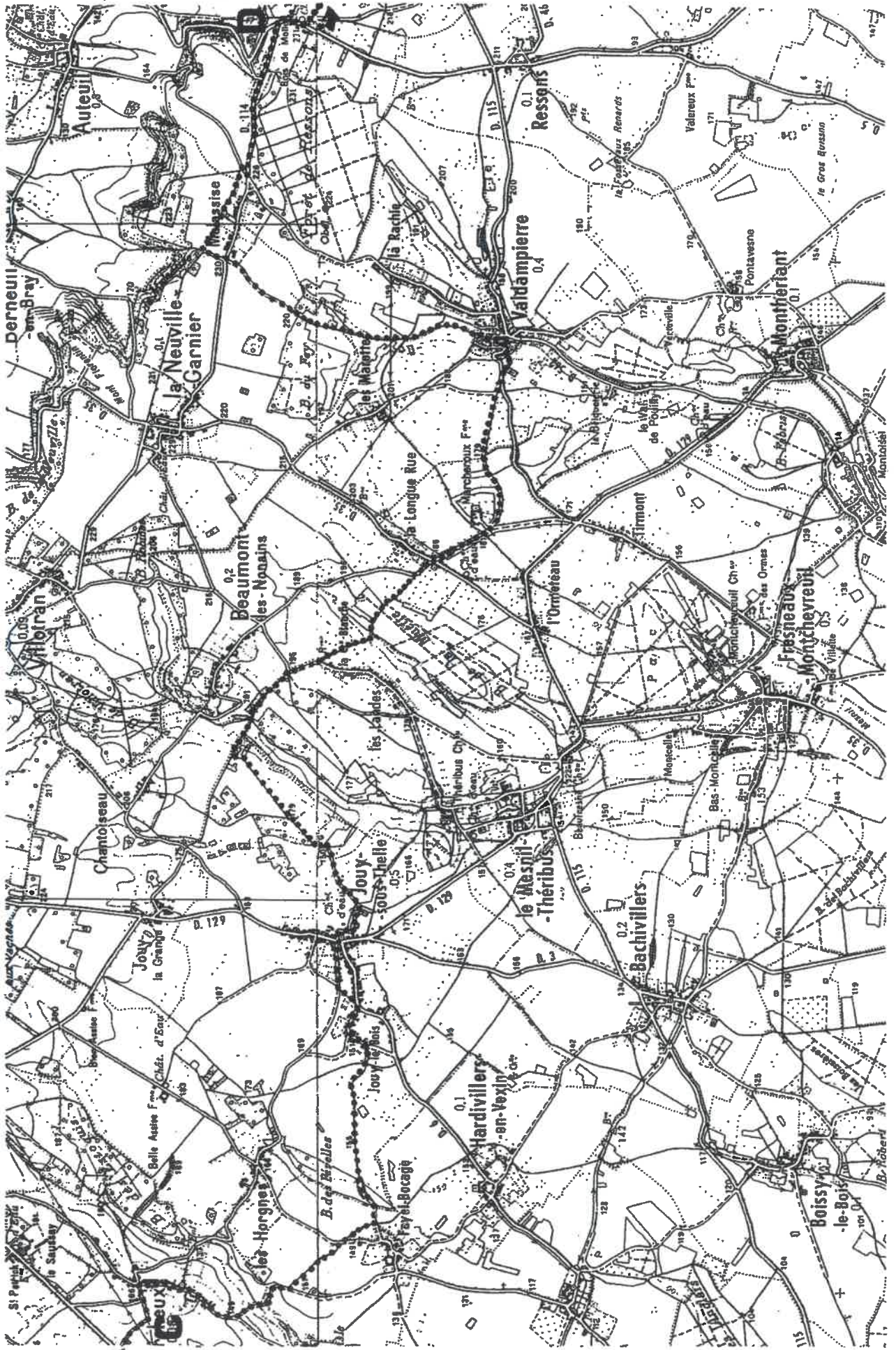
Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général adjoint
Aménagement et Mobilité



Vincent HULOT

P.J. :- 1 Extrait du PDIPR (GR 225)
- 1 fiche ENS





PDT08

Bois de Villotran



ID

Surface : 255

Altitude :

Entité paysagère :

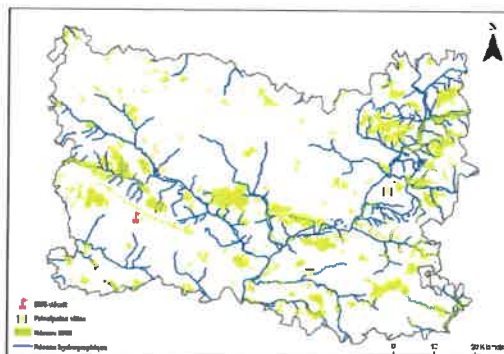
PLATEAU DE THELLE ET VALEE DE LA TROESNE.

Canton(s) concerné(s):

AUNEUIL.

Commune(s) concernée(s) :

AUNEUIL, BEAUMONT-LES-NONAINS, LA NEUVILLE-GARNIER, VILLOTTRAN.



Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n°220013797.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée



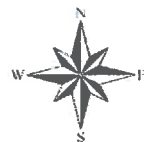
Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le massif forestier de Villotran, localisé sur l'extrémité septentrionale du plateau crayeux du Pays de Thelle, s'étend à la fois sur les limons à silex acides du plateau et sur les pentes crayeuses des vallées sèches ("La Vallée", au sud du Bois de Villotran).



 Délimitation de l'ENS

0 250 500 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les hêtraies atlantiques neutro-acidoclines à Jacinthe, et acidoclines à Surelle

Espèces végétales remarquables

La Digitale pourpre (*Digitalis purpurea*), le Sureau à grappes (*Sambucus racemosa*), l'Epilobe rosée (*Epilobium roseum*), l'Epilobe obscure (*Epilobium obscurum*)

Espèces animales remarquables

Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Réalisation Bictops - 2007

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maître d'ouvrage choisi